

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

Orvilliers

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Village et Favieres

5.2

Plan de zonage - réservations

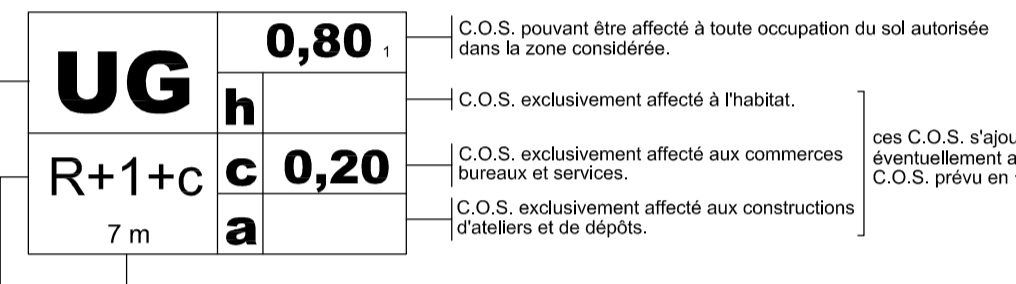
Approbation du Conseil Municipal

Echelle 1/2500 Novembre 2008

Espace Apul Urbainiste - 23 bd Henri IV - 75004 Paris
 Téléphone : 01 42 73 71 34 - Fax : 01 40 29 97 80
 E-mail : espace.apul@wanadoo.fr

- A** Zone agricole
- A*** Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en application du 2° de l'article R123-12 2° du code de l'urbanisme
- N** Zone naturelle protégée au titre des sites (l'agriculture peut s'y exercer)
- N*** Secteur de la zone naturelle de taille et capacité d'accueil limitées pouvant recevoir des constructions au titre de l'article R123-8 du code de l'urbanisme (Reconnaissance d'habitation existante en zone naturelle)
- UG** Habitat aggloméré du type de celui des bourgs traditionnels
- UH** Habitat individuel
- UR** Habitat dont les caractères architecturaux et paysagers justifient une protection particulière


exemple :



La totalité du territoire communal est concerné par l'application du décret du 25 Avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme (risque d'exposition au plomb)

Nota : Certains secteurs du territoire de la commune peuvent être concernés par le risque de retrait / gonflement des argiles pouvant compromettre la stabilité des constructions. La délimitation des secteurs concernés est disponible sur le site officiel www.argiles.fr.

Cependant, en octobre 2008, la carte concernant Orvilliers n'était pas encore validée.



UG Dénomination de la zone

Espace boisé classé (article L 130-1 du code de l'urbanisme)

Plantations à réaliser au titre de la loi paysage : (article L 123-1 du code de l'urbanisme) au minimum un arbre haute tige pour 80 m² de terrain et un arbuste pour 6 m² de terrain

Périmètre de prescriptions particulières jardins protégés au titre de la loi paysage (article L 123-1-7 du code de l'urbanisme)

Equipements publics

4 Emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SUPERFICIE APPROXIMATIVES	BENEFICIAIRE
1	Equipements culturels et socio-culturels	1 740m ²	Commune
2	Elargissement de voie	370m ²	Commune
3	Aménagement de carrefour	745m ²	Commune
4	Aire de stationnement	200m ²	Commune
5	logements locatifs aidés par l'Etat (article L 123-2 alinéa 6 du code d'urbanisme)	2 755m ²	Commune
6	logements locatifs aidés par l'Etat (article L 123-2 alinéa 6 du code d'urbanisme)	3 470m ²	Commune

..... Chemin piétonnier et cycliste

Voirie

RD 983 Désignation de la voie

B Localisation des secteurs archéologiques B : site historique important

